Ecrit par Echo du Mardi le 31 juillet 2020

Restriction de l'usage de l'eau sur les bassins du Lez, du Calavon et de la Nesque

Constatant une situation de vigilance sécheresse, le préfet de Vaucluse vient de mettre en place les premières mesures de restriction de l'usage de l'eau sur les bassins du Lez, du Calavon et de la Nesque. L'objectif est ainsi d'anticiper les risques de pénurie et l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

En effet, la très faible pluviométrie observée depuis la fin juin dans un contexte d'épisodes de mistral récurrents, a entraîné une baisse rapide des débits des cours d'eau et de l'hygrométrie des sols. Les indicateurs pluviométriques et hydrauliques confirment cette évolution défavorable particulièrement marquée sur les bassins sensibles aux épisodes de sécheresse du Lez, du Calavon et de la Nesque.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 31 juillet 2020

« Poursuite du temps chaud. »

Par ailleurs, les prévisions météorologiques semblent confirmer la poursuite de ce temps chaud et sec, dans un contexte d'augmentation des prélèvements agricoles et d'eau potable. En conséquence, le Préfet de Vaucluse, après consultation du comité départemental 'Ressources en eau', a donc décidé de placer en situation 'Alerte' les secteurs du Lez, du Calavon et de la Nesque et de mettre en application les mesures de restriction de l'usage de l'eau prévues dans l'arrêté cadre sécheresse de Vaucluse. A savoir :

- réduction de 20 % des prélèvements d'eau quel que soit l'usage,
- interdiction de prélever et d'irriguer de 9h à 19h, à l'exception de la micro-aspersion, goutte à goutte, de cultures en godets, semis et jeunes plantations,
- interdiction d'arroser les pelouses et jardins potagers, y compris par les particuliers, espaces verts et sportifs de toute nature de 9h à 19h,
- interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage, à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières…) et liées à la sécurité,
- le remplissage des piscines et spas privés est interdit, seule la mise à niveau pour raisons sanitaires est autorisée,
- fermeture des fontaines sauf celles fonctionnant en circuit fermé ou alimentées par une source.

L'Aygues, l'Ouvèze et le Sud-ouest du Mont Ventoux sous surveillance

L'ensemble des autres bassins du département est maintenu en situation de vigilance. Une attention toutes particulière sera accordée à l'évolution de la situation sur les bassins de l'Aygues, de l'Ouvèze et du Sud-ouest du Mont Ventoux. Le préfet fait appel à la vigilance et au civisme de chacun pour mettre en application ces mesures et réduire sa consommation d'eau.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !